

Commune de Lagarde-Enval

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

ANNEE 2015

Mise en application du décret n° 95.635 du 6 mai 1995 qui prévoit que "le Maire présente au Conseil Municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement » complété par le décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 qui intègre des indicateurs de performance.

LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

1 -Indicateurs descriptifs du service

a) Estimation du nombre d'habitants desservis :

Est considérée comme un habitant desservi, toute personne, y compris les résidents saisonniers, domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le réseau communal, dessert 428 abonnés **de la commune au 31/12/2015**, soit environ 870 habitants. Il dessert également quelques habitations des **communes limitrophes** : (6)

- Une habitation au « Bois du Breuil » Commune de Ladignac » (2 habitants)
- Quatre habitations au « Puy Favart » sur les communes de Ste Fortunade/Ladignac (7 habitants)
- Une convention a été établie avec la Commune d'Albussac pour extension du réseau AEP de Lagarde-Enval jusqu'au village des « Aiguilles » (une habitation) sur la commune d'Albussac (3 habitants).

- A ces chiffres s'ajoutent :
 - ✓ 8 compteurs dans terrains non bâtis (prés- jardins)
 - ✓ 12 compteurs dans granges et bâtiments divers
 - ✓ 6 compteurs à usage professionnel (restaurant- épicerie- coiffeur- cabinet médical- pharmacie)
 - ✓ 10 compteurs à usage communal (1 facture).
 - ✓ 3 compteurs avec terrains en construction ou maison en restauration

Cas particuliers :

- 3 foyers de la commune, alimentés par des captages individuels, ne sont pas raccordés au réseau de distribution, soit 5 habitants.
- Un seul foyer de la commune, aux Côtes Durand Bas, n'est pas desservi en eau (aucun réseau à proximité - coût de raccordement élevé, étude faite en 2007 - et renoncement du propriétaire en raison du montant de sa participation).

Ne sont pas desservis par le réseau communal, les lieux-dits :

- Puits-Brûlé
- La Croix Rouge
- Boutouyrie

La commune exploite son réseau d'alimentation en eau potable en régie directe.

Le relevé annuel des consommations de l'année en cours est effectué, en janvier de l'année suivante par un agent communal. La facturation est ensuite établie sur la base de ce relevé. Cette année l'utilisateur a reçu sa facture au cours du 1^{er} trimestre 2016 pour sa consommation de 2015)

Variation du prix de 2015 à 2016

Facture type pour 120 m3 évolution	Au 01/01/2015 en €	Au 01/01/2016 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	43,30	43,30	0%
Part proportionnelle	117,60	117,60	0%
Montant de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité	160,90	160,90	0%
Taxes et redevances			
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	37,20	37,80	1.6%
Total	198,10	198,70	0,3%
Prix TTC au m³	1,65	1,66	0,6%

- Il a été émis en 2016, au titre de la consommation 2015, 432 factures pour un montant total de 70 396.18 €. (le service n'est pas assujéti à la TVA).

c) Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service :

- Pour les constructions nouvelles, un compteur est posé dès l'ouverture du chantier.

2 - Indicateurs de performance

a) Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées, réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie : 100%

station de production : réservoir de la Chapeloune

Qualité bactériologique	
recherche d'indicateurs bactériologiques témoins d'un risque pour la santé des consommateurs	recherche d'indicateurs bactériologiques témoins du bon fonctionnement des installations
nombre de mesures : 9	nombre de mesures : 9
% de conformité : 100%	% de conformité : 100%
Conclusion sanitaire Eau de qualité bactériologique satisfaisante.	

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 87.5 %
l'exercice 2015 ou 105/120.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	100%	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	105

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

21.09.15	0.588 l/s	0.357 l/s	0.945 l/s	81.648	1.250 l/s	108.000	189.648	128	67.49 %
20.10.15	0.526 l/s	0.333 l/s	0.859 l/s	74.217	1.250 l/s	108.000	182.217	156	85.61 %
20.11.15	0.476 l/s	0.303 l/s	0.779 l/s	67.305	1.111 l/s	95.990	163.295	146	89.41 %
22.12.15	0.526 l/s	0.357 l/s	0.883 l/s	76.291	1.250 l/s	108.000	184.291	151	81.94 %
TOTAL ANNÉE							3 127.755	1 767	
MOYENNE ANNÉE							260.646	147.25	56.49%

➤ La production moyenne a été de 260.646 m³/jour, en 2015, pour l'ensemble des captages et forages. La consommation moyenne de 147.25 m³/jour.

➤ En 2015, le débit des trois sources (sans compter le forage), varie entre 382.58 m³/jour pour le mois de mars (débit le plus fort) et 163.295 m³/jour au mois de octobre (débit le plus faible).

Les relevés mettent en évidence la diminution sensible de la production en été, quand la demande est la plus forte. Un apport supplémentaire, destiné à faire face à l'augmentation de la demande en été, est constitué par le forage de Puy Chautrou : d'une profondeur de 25 mètres, débit 5 m³/heure, qui refoule directement dans le réservoir du Favaillet, d'une capacité de 200 m³ (dont 100 m³ de réserve incendie).

Evolution de la production de 2010 à 2015 :

Évolution de la production de 2010 à 2015

Mois	Année 2010	Année 2011	Année 2012	Année 2013	Année 2014	Année 2015
Janvier	435.418	410.400	392.169	447.379	455.932	256.262
Février	455.932	337.737	355.190	496.800	647.913	359.336
Mars	412.732	323.308	311.218	483.321	584.150	382.79
Avril	412.732	267.321	347.328	512.179	367.200	318.47
Mai	337.737	255.484	255.932	392.169	323.308	374.716
Juin	455.932	205.200	410.400	367.200	277.602	288.921
Juillet	301.536	174.53	256.262	284.354	238.921	231.72
Août	263.791	172.528	247.363	238.463	210.988	196.300
Septembre	231.724	169.266	203.126	231.724	198.028	189.648
Octobre	196.56	149.126	189.648	216.604	167.961	182.217
Novembre	266.716	142.646	184.723	398.390	190.771	163.295
Décembre	294.45	376.79	292.031	398.39	235.267	184.291
Production journalière moyenne	338.77 m³	248.69 m³	287.14 m³	372.25 m³	324.84 m³	260.646 m³

f) **Indice linéaire des volumes non comptés** : Tous les volumes distribués sont comptabilisés. Les fuites sur le réseau représentent 13 485 m³ non facturés soit 0.83% (0.9%).

g) **Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable** : 0%

Entre 2007 et 2008, la modification de la desserte en eau potable du Moulin de Chauzeix ainsi que la modification de l'alimentation des villages de l'Herbeil et Tremouille ont été réalisées, soit environ 2900 ml de canalisations neuves implantées dans le domaine public. En 2013 renforcement à la Méchaussie 80 mètres. En 2014 extension du réseau aux Jordes de 75 mètres

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 214.
Le nombre de km de réseau est d'environ 3 km

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km - 3km- de réseau hors branchement est de 36,66 abonnés/km) au 31/12/2015. (36 abonnés/km au 31/12/2014).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2 habitants/abonné au 31/12/2015. (2,04 habitants/abonné au 31/12/2014).

Le volume d'eau facturé en 2015 est de 7 959 contre 7 772 en 2014 soit une augmentation de 2,4 %

b) Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées :

- Néant - il n'y a pas d'établissement industriel sur la commune.

c) Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration : pas de boues en 2015

Le lagunage a été mis en service en 1981.

Un curage est préconisé tous les 10 ans. Il y en a eu un en 1991 et un en 2009.

Le volume des boues a été de 395,50 m³

La surface d'épandage est de 7,11 ha

Les doses moyennes épandues : 55,63 m³/ha

d) Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ :

La facturation du service comprend les éléments suivants (pour les foyers raccordés):

abonnement forfaitaire	60.00 €
taxe d'assainissement au m ³	0.78 €
Redevance collecte	0.24 €

Exemple de facturation et évolution des tarifs sur trois exercices :

Libellés	quantités	Tarifs unitaires annuels			Montants annuels		
		2013	2014	2015	2013	2014	2015
Abonnement	1	60.00 €	60.00 €	60.00 €	60.00 €	60.00 €	60.00 €
taxe d'assainissement	120 m ³	0.75 €	0.78 €	0.78 €	90.00 €	93.60 €	93.60 €
Redevance collecte	120 m ³	0.23 €	0.235 €	0.24 €	27.60 €	28.2 €	28.80 €
TOTAL					177.60	181.80	182.40

Evolution du tarif de 2015/2016

Facture type pour 120 m ³ évolution	Au 01/01/2015 en €	Au 01/01/2016 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	60.00	60,00	0 %
Part proportionnelle	93.60	93.60	0 %
Montant de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	153.60	153.60	0 %
Taxes et redevances			
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	28.20	28.80	2,12%
Total	181.80	182.40	0.66 %
Prix TTC au m³	1.515	1.52	0.33 %

2 - INDICATEURS DE PERFORMANCE

a) Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées :

Le taux de desserte par le réseau de collecte des eaux usées est de 25,70% de l'ensemble de la commune. (sur 428 abonnés, 110 sont raccordés au réseau assainissement)

b) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées :

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 83.33 (100/120) pour l'exercice 2015.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'auto surveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	100%	15

- g) **Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage au 100 km de réseau** : 3 points au Bourg. (1- entrée nord du Bourg – 2 – au niveau de la Poste- 3- au niveau du groupe scolaire).
- h) **Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées** : 0%
- i) **Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau** :
(Voir ci-dessus, le rapport de l'assistant technique (SATESE). –conforme.
- j) **Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées** : nous n'avons pas d'exutoire sur la commune (cf. schéma directeur)
- k) **Durée d'extinction de la dette de la collectivité** :
➤ Il n'y a plus d'emprunt au 31/12/2015
- l) **Taux d'impayés sur les factures de l'eau de l'année précédente** :
2015 : 2,24% (consommation 2014)
- m) **Taux de réclamations** : 0,90%(1 réclamation)

<p style="text-align: center;">LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF</p>

Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service public de l'assainissement non collectif :

L'assainissement non collectif est confié au SPANC (service public d'assainissement non collectif) de la Communauté d'Agglomération « Tulle' Agglo », chargé de l'instruction des demandes et des contrôles de conformité des installations existantes.

Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif :

Le schéma communal d'assainissement, approuvé par délibération du Conseil Municipal, le 13 avril 2001, délimite les zones d'assainissement collectif et non collectif.

La compétence pour l'assainissement non collectif est déléguée au SPANC de la Communauté d'agglomération Tulle' Agglo.

Le Diagnostic de l'existant a été réalisé. Nous attendons ce rapport rédigé par Tulle Agglo.

Présenté au Conseil Municipal lors de la session du 4 Août 2016

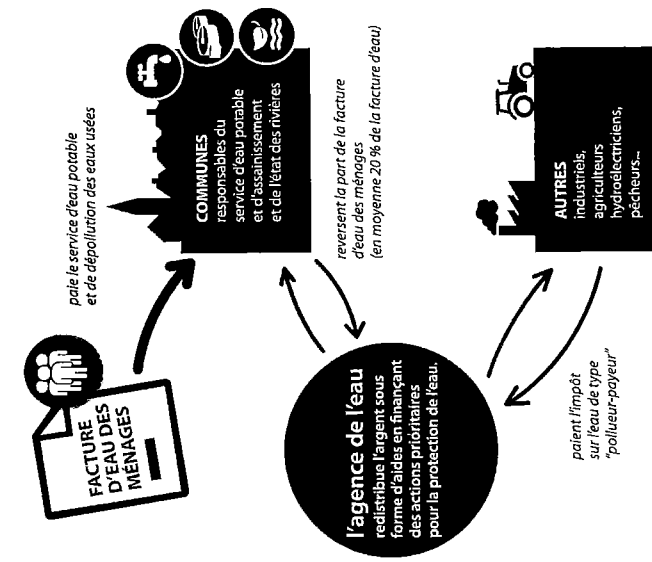
Le Maire,

Daniel RINGENBACH

L'article 161 de la loi modifiée l'article L.2224-5 du CGCT, lequel impose au maire de joindre à son rapport annuel sur la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement, le prix des services publics de l'eau potable et de l'assainissement, donne compétence à l'Agence de l'eau ou à la commune pour la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

L'agence de l'eau vous informe

Édition 2016
CHIFFRES 2015



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès des usagers (consommateurs, activités économiques) en application des principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement (loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006).

La majeure partie des redevances est perçue via la facture d'eau payée par les abonnés domestiques aux services des eaux (mairies ou syndicats d'eau ou leurs délégués). Chaque habitant contribue ainsi individuellement à cette action au service de l'intérêt commun et de l'environnement, au travers du prix de l'eau.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Au 1^{er} janvier 2013, le prix moyen de l'eau sur le bassin Adour-Garonne était de **3,89 € TTC/m³**.

La part des redevances perçues par l'agence de l'eau représente en moyenne 20 % du montant de la facture d'eau.

Les autres composantes de la facture d'eau sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées
- la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- la TVA.

L'agence de l'eau Adour-Garonne

La carte d'identité du bassin Adour-Garonne

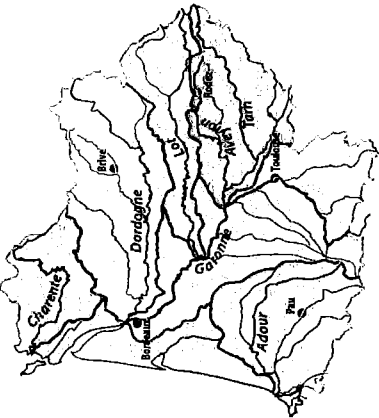
Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km², soit 1,5e du territoire national).

Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources souterraines et un littoral de 420 km.

Sur ses 6 800 000 habitants, 30 % vivent en habitat épars.

C'est un bassin essentiellement rural :

sur les 6 917 communes, 1 453 seulement ont plus de 400 habitants et 35 plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.



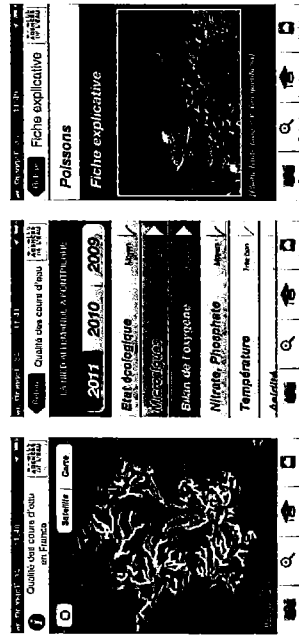
Agence de l'eau Adour-Garonne
90 rue du Férétra
CS 87801
31078 Toulouse cedex 4

Tél. 05 61 36 37 38
Fax 05 61 36 37 28

Suivez l'actualité
de l'agence de l'eau Adour-Garonne :
www.eau-adour-garonne.fr



Conception et réalisation : Délégation à Communication (AEM) @ avril 2016, Agence de l'eau Adour-Garonne - Crédits photos : F. Dornour, N. Lebanc.



La qualité des rivières sur Smartphone et Tablette

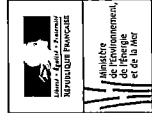
Pour la première fois en France, toutes les données sur la qualité des eaux des rivières peuvent être consultées depuis un smartphone et une tablette sur le terrain.

NOUVEAUTÉ 2016

QUELS POISSONS PEUPLENT NOS RIVIÈRES ?



Téléchargez l'application gratuitement
Flasher directement le QRCode
L'application "Qualité des rivières" est disponible gratuitement sur iPhone, iPad et sur les terminaux sous système d'exploitation Android.



LES
AGENCES
DE L'EAU

Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer

CONSEIL SUPÉRIEUR DES AGENCES DE L'EAU
11, AVENUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE, 75008 PARIS